



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 6 avril 2022

Étaient présents : M. Henri PONS, Mme Sandrine POZZI, M. Laurent BOYER, Mme Sophie ACHARD, M. Michaël RENAUX, Mme Christiane LOUIS, M. Alain BRIEUGNE, Mme Danielle MARCHAND, Mme Patricia BOMPARD, M. Alain THOMAS, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Christophe POURCHI, M. Vandick GONCALVES, Mme Elodie PORRRACHIA, Mme Virginie ALTEMIR, Mme Audrey TOURON, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Séverine MONTUORO.

Absent : M. Frédéric PUJANTE

Procurations : M. Georges BOUQUET à M. Laurent BOYER, Mme Patricia BOCCABELLA à Mme Sandrine POZZI, Mme Annabel VALENTIN à M. Michaël RENAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine POZZI

Ouverture de La séance : 18h35

Clôture de la séance : 20h30

Monsieur Henri Pons, Maire, fait désigner un secrétaire de séance, Mme Sandrine Pozzi.
Mme Pozzi procède à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 16 mars 2022. Compte-rendu adopté à 23 voix pour, 5 voix contre Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal et M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)

Monsieur le Maire précise que les questions écrites envoyées par mail le lundi 04/04/2022 ne pourront pas être traitées au Conseil municipal du 6 avril 2022. En effet, le règlement intérieur de la commune stipule en son article 5 « Les questions orales ne sont pas admises lors de la séance du Conseil au cours de laquelle le Compte Administratif est voté ».

Monsieur le Maire indique que les questions écrites envoyées par mail le lundi 04/04/2022 seront traitées lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Alain Thomas demande à prendre la parole.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Thomas.

Monsieur Alain Thomas fait part au Conseil Municipal le manque de temps pour l'étude du dossier du Conseil Municipal et dit que le délai de 6 jours est insuffisant.

Monsieur Alain Thomas dit avoir saisi la préfecture d'Aix en Provence sur ce sujet.

Monsieur le Maire prend acte.

Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune d'Eyguières dressé par le Trésorier Principal.

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD stipule que le point n°1 est modifié suite à une erreur matérielle : en effet, le tableau des montants contient une erreur matérielle.

Le montant concernant le « Total des dépenses de la section d'investissement : 5 354 579,66 € » est modifié par le montant suivant « Total des dépenses de la section d'investissement : 5 825 663,83 € »

Monsieur Florent PICARD, Adjoint délégué aux finances, demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune. Il retrace en miroir de la comptabilité communale, l'ensemble des dépenses et recettes budgétaires, ainsi que la comptabilité patrimoniale, les comptes de tiers et financiers, et les valeurs inactives mouvementées par les régisseurs.

Pour ce qui concerne la gestion budgétaire, les résultats doivent être, en tout point, identiques à ceux retracés dans le compte administratif.

**Compte de Gestion
BUDGET PRINCIPAL 2021**

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Total des recettes de la section d'investissement :	4 358 800,87
Total des dépenses de la section d'investissement :	5 825 663,83
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	- 1 466 862,96
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	- 122 314,11
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	-
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	- 1 589 177,07
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	8 565 402,97
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	7 811 729,98
Résultat de l'exercice N	753 672,99
Report à nouveau de l'année n-1	1 968 665,63
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	2 722 338,62
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	1 133 161,55

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie et M. Alain Thomas) prend acte, par la présente délibération, des résultats présentés au sein du Compte de Gestion 2021 de la Commune.

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à M. Laurent BOYER avant de procéder à l'approbation du Compte Administratif 2021.

Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune d'Eyguières

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, Adjoint délégué aux finances, présente **le Compte Administratif 2021** au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

Les résultats d'exécution du budget principal sont présentés ci-dessous de manière globale et normalisée selon la maquette de l'instruction comptable M14 de manière à faire apparaître le total des réalisations de l'exercice, les reports à nouveau de l'exercice antérieur, les restes à réaliser de l'exercice 2021.

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	- 1 466 862,96
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	- 122 314,11
	-
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	- 1 589 177,07
SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice N	753 672,99
Report à nouveau de l'année n-1	1 968 665,63
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	2 722 338,62
RESTES A REALISER	
Dépenses engagées non mandatées = A	254 564,15
Titres restant à émettre au titre de l'exercice 2021 = B	457 508,00
Solde des restes à réaliser 2021 (B-A)	202 943,85

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier.

Le conseil municipal, par 22 voix (M. le Maire ne prend pas part au vote), 1 abstention (M. Gérard Mie) et 4 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, et M. Alain Thomas) approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune d'Eyguières.

Monsieur Didier Nal demande à prendre la parole. Monsieur Nal fait part du fait que la commune n'a pas transmis l'état annuel des indemnités des élus.

Monsieur Boyer prend acte et indique que ces éléments seront transmis.

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 au BP 2022 pour la Commune d'Eyguières

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, Adjoint délégué aux finances, propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au BP 2022 comme suit :

- Déficit de la section d'investissement 2021, soit -1 589 177.07 €, au compte de recettes d'investissement 001 : « résultat reporté » (déficit d'investissement reporté).
- Solde positif des restes à réaliser en investissement soit 202 943.85 €
- Excédent de la section de fonctionnement 2021, soit 2 722 338.62 €, affecté comme suit :
 - 1 386 233.22 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068 ;
 - Le résultat à reporter pour la section de fonctionnement s'élève à 1 336 105.40 € au compte R002.

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022.

Point n° 4 : Vote des taux d'imposition 2022

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022.

Afin de déterminer les impositions directes, la commune doit chaque année, en application de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), faire « *connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives, soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit* ».

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération spécifique (article 1636 B sexies du CGI).

Il est rappelé au conseil que la réforme de la taxe d'habitation, a fait perdre à la commune le pouvoir de voter un taux. Dans le cadre de cette réforme les modalités de vote des taux ont été modifiés en 2021 en raison du transfert à la commune de la part départementale du foncier bâti.

En conséquence, la commune a voté en 2021 un taux de foncier bâti équivalent au taux communal 2020 (soit 18.69%) additionné au taux de référence départemental (soit 15,05 %).

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de la taxe foncière change, par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, après transfert, corresponde au montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière avant réforme.

Il n'est toujours pas possible de voter de taux de taxe d'habitation jusqu'en 2023, date à laquelle la commune retrouvera un pouvoir de taux sur la fraction résiduelle de la taxe d'habitation.

A ce jour, l'état 1259 COM qui détaille les bases prévisionnelles pour l'année 2022, a été notifié et il est disponible en consultation auprès du secrétariat général.

Les taux suivants sont proposés pour chacune des taxes locales :

1/ Taxe sur le Foncier Bâti : **33,74%** - soit un produit attendu de 2 507 557€

2/ Taxe sur le Foncier Non Bâti : **51,79 %** - soit un produit attendu de 124 710€

3/ Versement du coefficient correcteur : 854 334 €

Il est précisé également que les taux communaux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sont identiques aux taux 2021.

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve les taux d'imposition pour l'année 2022, autorise la signature de l'état de notification 1259 COM communiqué à la commune et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Point n°5 : Révision de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour l'opération « Extension de l'hôtel de ville »

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement pour des opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Cette procédure requiert une décision du conseil municipal car elle lui permet de se prononcer sur le coût global d'une opération dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices. Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse. De même, les autorisations de programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des crédits de paiement.

La délibération n° 16/2021 du 6 avril 2021 a permis la création de l'autorisation de programme relative à l'extension de l'hôtel de ville.

Compte tenu de l'avancée du projet, le montant initial de l'autorisation de programme n'a pas été modifié. Cependant, il convient d'actualiser cette autorisation de programme pour l'année 2022 en tenant compte du rythme de consommation des crédits de paiement.

N°AP	Libellé	Montant AP initial	Révision	Nouveau Montant AP pour 2022	Réalisations antérieures à 2022	CP 2022	CP 2023
02-2021	Extension de l'Hôtel de Ville	2 283 108.00 €	0.00€	2 283 108.00 €	22 582.54€	1 000 000.00 €	1 260 525.46 €

Les dépenses seront financées par :

- Le FCTVA : 374 521.04€
- Les Subventions du Conseil Départemental 13 et de la Région : 1 216 922.16€
- L'autofinancement de la Commune : 691 664.80€

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve la révision de cette autorisation de programme conformément au tableau ci-dessus ainsi que la ventilation des crédits ; et dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription au budget 2022.

Point n°6 : Annulation d'une autorisation de programme (AP) relative à la construction d'une maison de santé.

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Par délibération du 6 avril 2021, le Conseil Municipal avait créé une autorisation de Programme relative à la construction d'une maison de santé dont il est rappelé les montant ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
03-2021	Construction d'une maison de santé	3 109 200 €	150 000 €	2 200 000 €	759 200 €

A ce jour, l'avancée du projet ne permet pas d'envisager sa réalisation dans les conditions et sous la forme qui étaient envisagées initialement lors de l'adoption de la délibération précitée. Il y a donc lieu d'annuler purement et simplement l'Autorisation de Programme ainsi que les crédits de paiement qui étaient prévus.

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve la suppression de cette autorisation de programme et les crédits qui avaient été ouverts selon le tableau ci-dessus.

Point n°7 Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune d'Eyguières

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2022 au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous et dont le détail a été mis à disposition des conseillers municipaux dans son intégralité en consultation auprès du secrétariat général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES 10 029 333.33 €

TOTAL RECETTES 10 029 333.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES 6 625 193.66 €

TOTAL RECETTES 6 625 193.66 €

Considérant l'équilibre général du budget et l'équilibre section par section ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2022 ;

Pour mémoire il est rappelé au conseil municipal que, en application des dispositions de l'article L. 2312-2 du CGCT, le vote se fait par chapitre ou, si l'assemblée délibérante le décide, par article.

Afin de respecter le formalisme du vote du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose, conformément aux textes en vigueur, de faire procéder au vote chapitre par chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Dépenses	Propositions à voter	Vote
Chap. 011	Charges à caractère général	3 0 55 370,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 012	Charges de personnel	3 824 238,82 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 014	Atténuation des produits	439 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	651 665,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 66	Charges financières	124 059,21 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	425 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 023	Virement section de fonctionnement	1 075 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 042	Opérations d'ordres entre section	400 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Total dépenses de fonctionnement		10 029 333,03 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Recettes	Propositions à voter	Vote
Chap. 013	Atténuation de charges	126 548,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 70	Produits de services	702 337,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 73	Impôts et taxes	6 359 249,76 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 74	Dotations et participations	1 297 271,97 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 76	Produits financiers	15,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 77.	Produits exceptionnels	210 820, 90 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
	Résultat antérieur reporté	1 336 105,40 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas
Total recettes de fonctionnement		10 029 333,03 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Recettes	Propositions à voter	Vote
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	45 400,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 152 374,86 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 23	Immobilisations en cours	3 317 909,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 16	Remboursement d'emprunts	139 450,74 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 020	Dépenses imprévues	20 829,84 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 45	Opérations pour le compte de tiers	105 488,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
	RAR	254 564,15 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 589 177,07 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Total dépenses d'investissement		6 625 193,66 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Recettes	Propositions à voter	Vote
Chap. 13	Subventions d'investissement	2 679 981,30 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 10	Dotations fonds divers Réserves	395 983,14 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 1068	Excédent de fonctionnement	1 386 233,22 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 024	Produits de cession	125 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 45	Opérations pour le compte des tiers	105 488,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 021	Virement de la section fonctionnement	1 075 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 040	Opérations d'ordre entre section	400 000,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
	RAR	457 508,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Total recettes d'investissement		6 625 193,66 €	

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve le budget primitif de la commune 2022.

Point n°8 Attribution des subventions aux associations de la commune

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Dans l'Etat B1.7 de l'Annexe IV, que vous pourrez retrouver dans la note de Synthèse de la délibération n° 8, vous trouverez la liste des attributions des subventions qui sont proposées au vote pour un montant total de 145 265.00 €.

Pour information, les versements seront effectués dans un délai de 60 jours suivant la date du vote.

Afin de respecter le formalisme du vote des subventions, Monsieur le Maire propose, conformément aux textes en vigueur, de faire procéder au vote pour chacune des subventions :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ	VOTES
ASSOCIATION DES JUGES CONSULAIRES DE TARASCON	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
CAP SPORT	2000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE EYGUIERES	1000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASSOCIATION LES KAMIKASES	300,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
CLUB TAURIN LA BOUVINE	15 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
CHEMIN DU PATRIMOINE	1 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
SECTEUR U.S.F.P	950,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
USEP PERI NICAISE	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
USEP PUBLIQUE A. GILOUS	520,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
CINE 83 (La ligue de l'enseignement)	251 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal,

		M. Gérard Mie, M. Alain Thomas
ASSOCIATIONS A PETIT PAS	540,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASSOCIATIONS DE SECOURS CIVIQUE D'EYGUIERES	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
SCALE PARK 13	300,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT	2 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASSOCIATION PHOCEA PRODUCTION	2 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE D'EYGUIERES	12 350,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ALPILLES BOULE EYGUIERES	1 200,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ALPILLES TENNIS DE TABLE EYGUIERES	1 200,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
AMICALE CHASSEURS D'EYGUIERES	1 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
AMICALE SAPEURS POMPIERS GRANS EYGUIERES	2 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas) 23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
AMICALE PERSONNEL MAIRIE	6 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)

AMICALE DON DE SANG	305,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ANSORAA	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
APATE	5000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
SPORTIVE DU COLLEGE D'EYGUIERES	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
LES AIGLONS D'EYGUIERES	2 200,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
AIKIDO CLUB ART MARTIAL	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
CLUB CYCLOTOURISME D'EYGUIERES	750,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
COM'UNIQUE EN SIGNES	150,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ECOLE D'ART MARTIAUX LES ALPILLES	1 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASS ECOLE DE MUSIQUE	12 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ESCOLO FELIBRENCO DE LA CRAU	800,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)

EYGUIERES XV	15 000,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
ASS FCPE CONSEIL LOCAL EYGUIERES	100,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
GROUPE ARTISTIQUE D'EYGUIERES	900,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
HAND BALL EYGUIERES CLUB	14 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas) M. Michaël Renaux ne prend pas part au vote du fait de son statut de président de l'association
LA RAQUETTE D'EYGUIERES	4 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
LE PINCEAU FLEURI	300,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
LINE DANCE COUNTRY	300,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
SKI CLUB ELS	500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
LE SOUVENIR FRANÇAIS	1 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
SPORTING CLUB EYGUIERES	7 500,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)
YASURAGI KARATE DO EYGUIERIEN	1 600,00 €	23 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas)

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve l'attributions des subventions 2022 aux associations selon le tableau de répartition ci-dessus (or association HAND BALL EYGUIERES CLUB).

Concernant l'association HAND BALL EYGUIERES CLUB, le Conseil Municipal, par 23 voix et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve l'attributions d'une subvention d'un montant de 14 000,00 €

Point n°9 Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe de l'aérodrome dressé par le Trésorier Municipal

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, adjoint délégué aux Finances, demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal conforme aux écritures du compte administratif du budget annexe de l'Aérodrome.

Il retrace, en miroir de la comptabilité communale, l'ensemble des dépenses et recettes budgétaires, ainsi que la comptabilité patrimoniale, les comptes de tiers et financiers, et les valeurs inactives mouvementées par les régisseurs.

Pour ce qui concerne la gestion budgétaire, les résultats doivent être, en tout point, identiques à ceux retracés dans le compte administratif.

Compte de Gestion BUDGET ANNEXE 2021

SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	46 291,84
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	49 767,11
Résultat de l'exercice N	- 3 475,27
Report à nouveau de l'année n-1	9 054,61
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	5 579,34
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	5 579,34

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard Mie et M. Alain Thomas) prend acte, par la présente délibération, des résultats présentés au sein du Compte de Gestion 2021 de l'aérodrome.

Point n°10 Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'aérodrome

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, adjoint délégué aux finances, présente le **Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'aérodrome** au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	49 767 11 €
Recettes	46 291.84 €
Résultat 2021	-3 475.27 €
Excédent antérieur reporté 2020	9 054.61 €
RESULTATS DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	5 579.34 €

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier.

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe de l'aérodrome.

Point n°11 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 au BP 2022 (budget annexe aérodrome)

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, adjoint délégué aux finances, propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au BP 2022 comme suit :

Sont constatés les résultats 2021 de clôture suivante :

- Excédent de la section de fonctionnement 2021, soit 5 579.34 € ;

Il est proposé l'affectation suivante :

- 5 579.34 € au compte de recettes R002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe de l'aérodrome 2022.

Point n°12 Vote du Budget Primitif annexe de l'aérodrome 2022

Rapporteur : M. Florent PICARD

Monsieur Florent PICARD, adjoint délégué aux finances, expose le Budget Primitif 2022 annexe de l'aérodrome au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES 62 255.73 €

TOTAL RECETTES 62 255.73 €

Considérant l'équilibre général du budget et l'équilibre section par section.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2022.

Pour mémoire il est rappelé au conseil qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-2 du CGCT, le vote se fait par chapitre ou, si l'assemblée délibérante le décide, par article.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses	Propositions à voter	Vote
Chap. 011	Charges à caractère général	24 231,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 012	Charges de personnel	37 524,73 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Total recettes de fonctionnement		62 255,73 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Propositions à voter	Vote
Chap. 70	Produits de services	50 450,00 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Chap. 75	Autres produits de gestion courantes	6 226,39 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
	Résultat antérieur reporté	5 579,34 €	23 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas.
Total dépenses de fonctionnement		62 255,73 €	

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) approuve le Budget Primitif 2022 annexe de l'aérodrome.

Point n°13 : Formation des élus locaux

Rapporteur : M. Henri PONS, Maire

Monsieur le Maire expose que l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres du Conseil Municipal le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans ce cadre, la loi prévoit la prise en charge des frais de formation par la commune, ainsi que l'octroi d'un congé de formation de 18 jours par élu et pour la durée du mandat. Il est précisé que ce droit ne s'applique que si l'organisme dispensant la formation a été agréé par le ministère de l'Intérieur.

Le conseil Municipal doit déterminer les orientations de formations ainsi que les crédits ouverts à ce titre.

Si les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour les communes, le montant de ces dépenses ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la Commune. Monsieur le Maire propose de fixer le budget de formation à 4 % du montant des indemnités des élus.

Les orientations proposées sont identiques à celles de l'an dernier, à savoir :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, gestion des conflits...)

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- les organismes de formation choisis devront être agréés par le ministère de l'Intérieur,
- le dépôt préalable au stage d'une demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Commune,
- la liquidation du montant pris en charge se fera sur justificatifs de dépenses,
- la répartition des crédits et de leur utilisation se fera sur une base de traitement égalitaire entre les élus.

Le conseil municipal, par 23 voix et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE et M. Alain Thomas) :

- **approuve les orientations de formation telles que présentées ci-dessus,**
- **dit que les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat, et qu'au titre de 2022, sont pris en charge 3 jours maximum par élu,**
- **dit que le montant des dépenses de formations est fixé, pour l'année 2022, à 4 % du montant total des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune,**
- **accepte d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la Commune.**

La séance est clôturée à 20h30.